

N/REF : 16/05/2025 16H38 C:000053 I:00269
V/REF : AC/C19632
V/Email reçu le Vendredi 16/05/2025 a 16H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. STK
IMMEUBLE : LE STOCKHOLM -STK
2-3, SQUARE DE STOCKHOLM
5, RUE DE SUEDE
35000 RENNES

Rennes, le 21 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 3 STOCKHOLM - MR ROBERT 06 26 28 66 29 / 06 81 39 45 76
LOGEMENT N° 007672, PORTE N°72, 7° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : REMPLACEMENT BOUTON D'OUVERTURE GAZ
Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 20/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE GAZ
DÉPOSE ROBINET ROAI
FOURNITURE ET POSE ROBINET ROAI
REMISE EN GAZ
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
REMARQUE : LE FLEXIBLE FOURNI PAR LE LOCATAIRE NE CORRESPOND PAS, IL
S'AGIT D'UN FLEXIBLE POUR BOUTEILLE DE GAZ ET NON POUR GAZ DE VILLE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/05/25 a 10H06 Mme A. CATALDI
19/05 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL174-Rempl.ROAI inviolable	1	82,00	82,00
	TOTAL H.T.			82,00
	T.V.A. a 10,00%			8,20
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>90,20</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.